Genre du vehicule		Marque de fabrique	Type MS 640 Dominant	Fiche d'homologation No.				
Caravane (véhicul	e spécial) *)	LORD-MÜNSTERLAND	(dès le No du châssis 50	0001) CH 9510 18				
Constructeur Identification  Plaquette constructeur Numero du châssis Importateur principal Vericule homologue  Châssis	No.du châsse à droite, à l' à droite, à l'		W092223L06"					
Nombre d'essieux	2 (essieu tand		Suspensionbarres de tors	ion Direction -				
Frein de service	mécanique, par inertie, à expansion interne, sur toutes les roues;							
_;	avec sécurité de rupture mécanique, à expansion interne, sur toutes les roues							
Freind'arrêt	mecanique, a e	rpansion interne, sur t	outes les roues					
Carrosserie  Dimensions Longueur Largeur Hauteur Porte à faux av ar Empattement Voies av Distance pivot	inteneur	exteneur 7740 2475 2570 av 4540 ar 3200 670 ar 2115 ar 4540 axe ar		1 (E) 1 (E) (E) (E)				
Poids Poids à vide Charge utile Poids total Poids garantis Pneus Ply I bar Charge pour V max Vitesse maximale selon con Vitesse maximale selon ten		2x850 1600 155 R 13 R / 2,3 2x935 100 80		(E) (E) (E) (E) (E) éparé x95x90 mm				

Genre du vehicule

Indications pour le permis de circulation								
Genre du vehicule	Caravane	(véhicule spécial)	Poids à vide	selon le bulletin de pesage				
Marque et type	LORD-MÜNSTERLAND	MS 640 Dominant	Charge utile					
FH-No CH	0		Poids total	selon le véhicule tracteur	•			
	9510 18							
Carrossene								

## Remarques, modifications, conditions et inscription dens le permis de circulation

- \*) Remorque spéciale; ne peut être admise que selon l'article 81 de l'OCR.
- \*\*) Poids à vide avec l'aménagement intérieur suivant:

  l dortoir avec l lit double à l'avant, l cabinet de toilette, l armoire, l bloc-cuisine, l groupe de sièges circulaire avec table à l'arrière, l chauffage, l frigo, divers réduits.
- +) Variante de pneus: 165 R 13 1045 (2,3) Vmax 100 km/h

## Inscription dans le permis de circulation:

- 122 Autorisé seulement sur les routes ouvertes aux véhicules d'une largeur de 2m50;
- le disqué indiquant la largeur est obligatoire; 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 139 enlever: la roue d'appui.